

L'Ajournement

[Français]

Je crois qu'il est essentiel de faire une distinction entre la propagande haineuse et la recherche historique faite de bonne foi, l'analyse et les commentaires sociaux ou politiques. Le ministère du Revenu national s'engage, d'une part, à garantir les droits et les libertés des Canadiens et des Canadiennes à exprimer leurs points de vue, leurs opinions, leurs croyances et à lire ce genre de matériel. Cependant, d'autre part, le ministère s'engage également à faire observer la loi que le Parlement a votée sur la propagande haineuse.

Bref, monsieur le Président, j'aimerais conclure que le ministère du Revenu Canada, Douanes et Accise, poursuivra son rôle primordial qui consiste à mener une action énergique

contre l'importation de propagande haineuse, propagande qui n'a aucune place dans la société canadienne.

[Traduction]

Pour conclure, je tiens à assurer au député que le ministre tiendra compte de ses instances et que le ministère s'efforce continuellement d'empêcher ce genre de publications d'entrer au Canada.

[Français]

Le président suppléant (M. Charest): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 29.)